



Mairie de Chassors

Route de Jarnac 16200 Chassors

Tel : 05 45 81 06 63

Fax : 05 45 81 07 65

mairie.chassors@wanadoo.fr

*Retrouvez
dans ce numéro*

*Le Mot du Maire
p 2*

*La Vie Municipale
p3 à 9*

*La Vie de l'Ecole
p 10*

*La Vie des Associations
p 11 à 14*

*En bref
p 15 à 31*

*La page des Capsortiens
p 32 à 35*

*Un peu d'histoire
P36 à 37*

*Informations Pratiques
p 38 à 39*

*Bien vivre à Chassors
p 40*

Toujours plus de proximité !



Rencontres Associations – Elus

Octobre 2015



Dans ce 122ème bulletin municipal, ce n'est pas par hasard que nous avons choisi cette couverture de l'Echo mettant à l'honneur les associations. En effet, nous trouvons qu'elles sont trop souvent dans l'ombre et c'est pourtant elles qui créent l'animation dans notre commune, chacune à sa façon.

Mais dans l'air du temps où nous vivons, elles ont beaucoup de mal à recruter des bénévoles.

J'encourage donc toutes les bonnes volontés à rejoindre les associations existantes et même à en créer de nouvelles. A titre d'exemple, un comité des fêtes serait le bienvenu.

Dans le domaine des travaux, plusieurs chantiers vont s'ouvrir fin octobre. Le plus important sera la réfection totale sur 2 km de la voie communale n° 106, en mitoyenneté avec les Métairies.

Route du Cluzeau, des caniveaux seront créés, coté habitation, en direction de Villeneuve et un aménagement sera réalisé côté droit de l'entrée de Villeneuve jusqu'à la rue des Gauthiers.

Nous continuons à travailler sur plusieurs projets (lagune, aménagement de la RD 22 et réfection du cimetière) mais par les temps qui courent, il nous faut étudier les coûts de très près. Ainsi que le rappellent souvent les médias, l'Etat étrangle nos petites communes en rabaissant sérieusement les dotations. Il nous faut donc regarder partout où les économies sont possibles mais je vous rassure quand même : la commune de Chassors est financièrement en bonne santé.

La commission de sécurité a travaillé sur plusieurs projets de modifications de la circulation (parking mairie, rue des Dodettes).

Un mot sur le marché qui a vu un nouveau poissonnier arriver. Je crois que si les habitants jouent le jeu, nous parviendrons à pérenniser ce marché.

Concernant la rentrée scolaire, tout s'est très bien passé, avec la bonne équipe d'enseignants habituelle et quelques nouveaux encadrants au niveau du périscolaire qui proposent de nouvelles activités.

L'effectif 2015 - 2016 est de 83 élèves en légère diminution par rapport à l'an passé.

Cette année, un transport s'est mis en place tous les mercredis midi avec les communes de Houlette et Réparsac pour conduire les enfants au centre de loisirs de Jarnac, les communes fournissant le chauffeur du mini-bus à tour de rôle. Tout cela semble faire l'unanimité auprès des parents.

Cet Echo étant le dernier de l'année 2015, j'en profite pour vous souhaiter à l'avance de bonnes fêtes de fin d'année.

Le Maire, Patrick Lafarge.

A handwritten signature in black ink, reading 'Lafarge'.

Décisions de l'Assemblée municipale

Depuis le mois de mai 2015, le conseil municipal s'est réuni à quatre reprises : 23 juin, 7 juillet, 27 août, 15 octobre.

Etaient présents le 23 juin :

Mr Patrick LAFARGE, Maire

Mmes : Nathalie DAUNAS, Dominique DUQUERROY, Stéphanie LACOSTE, Emeline POUSSARD, Nadia VINCENT,

MM : Didier ANDRIEUX, Eric VERGER, Jean-Luc PLAINFOSSE, Sylvain CHATAGNER, Patrick LAFARGE, Pierre LEVEQUE, Jean-Maurice SABATER.

Excusés ayant donné procuration : Florence RAYMOND à Patrick LAFARGE, Bruno GAUTIER à Eric VERGER.

Secrétaire de séance : Stéphanie LACOSTE.

Etaient présents le 7 juillet :

Mr Patrick LAFARGE, Maire

Mmes : Nathalie DAUNAS, Dominique DUQUERROY, Stéphanie LACOSTE, Nadia VINCENT,

MM : Didier ANDRIEUX, Eric VERGER, Jean-Luc PLAINFOSSE, Pierre LEVEQUE, Jean-Maurice SABATER, Bruno GAUTIER.

Excusés ayant donné procuration : Florence RAYMOND à Nathalie DAUNAS, Emeline POUSSARD à Stéphanie LACOSTE, Sylvain CHATAGNER à Didier ANDRIEUX.

Secrétaire de séance : Nadia VINCENT.

Etaient présents le 27 août :

Mr Patrick LAFARGE, Maire

Mmes : Nathalie DAUNAS, Stéphanie LACOSTE, Florence RAYMOND,

MM : Didier ANDRIEUX, Eric VERGER, Jean-Luc PLAINFOSSE, Pierre LEVEQUE, Jean-Maurice SABATER, Bruno GAUTIER, Sylvain CHATAGNER

Excusées ayant donné procuration : Dominique DUQUERROY à Patrick LAFARGE, Emeline POUSSARD à Nathalie DAUNAS, Nadia VINCENT à Didier ANDRIEUX.

Secrétaire de séance : Nathalie DAUNAS.

Etaient présents le 15 octobre:

Mr Patrick LAFARGE, Maire

Mmes : Dominique DUQUERROY Nathalie DAUNAS, Stéphanie LACOSTE, Florence RAYMOND, Emeline POUSSARD,

MM : Didier ANDRIEUX, Eric VERGER, Jean-Luc PLAINFOSSE, Pierre LEVEQUE, Jean-Maurice SABATER, Sylvain CHATAGNER

Excusée ayant donné procuration : Nadia VINCENT à Didier ANDRIEUX

Absent : Bruno GAUTIER

Secrétaire de séance : Nathalie DAUNAS.

1) Les élus et les personnels

Adoption de taux de promotion pour les avancements de grade

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de voter le taux de promotion pour permettre l'établissement des tableaux annuels d'avancements de grade et procéder aux avancements correspondants.

Il propose les ratios d'avancements de grade pour la collectivité comme suit :

Catégorie	Cadre d'emplois	Grade d'origine	Grade d'avancement	Taux (%)
C	Adjointes techniques territoriaux	Adjoint technique territorial de 2ème classe	Adjoint technique territorial de 1ère classe	100
C	Adjointes techniques territoriaux	Adjoint technique territorial de 1ère classe	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	100

Adopté à l'unanimité des présents.

Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial 1ère classe

Monsieur le Maire explique que Christian FONTENEAU, au vu de son ancienneté, doit passer du grade d'Adjoint Technique Territorial 2ème classe au grade d'Adjoint Technique Territorial 1ère classe au 1^{er} novembre 2015. Pour ce faire, il est nécessaire de procéder à la création d'un poste en conséquence.

Adopté à l'unanimité des présents.

Démission du garde-champêtre.

Cette démission prendra effet le 1er octobre 2015.

2) Transport et circulation

- Modification de la circulation, parking de la Mairie et Rue des Dodettes

Monsieur ANDRIEUX explique que la commission de sécurité voirie propose de modifier la circulation sur deux sites :

- Parking de la Mairie en sens unique : entrée point d'origine RD22 venant de Guîtres et sortie uniquement en face de l'arrêt de bus.
- VC 108 - Rue des Dodettes : sens interdit après l'entrée de la zone artisanale, engins agricoles exceptés.

Monsieur ANDRIEUX explique également que :

- compte tenu de l'orientation des sorties des riverains, les problèmes de sécurité du Quartier St Romain ne peuvent se résoudre par l'adoption d'un sens unique. En revanche, une solution est à l'étude pour la sortie de la rue des Romains sur la RD 22.

- Route de Sigogne à hauteur de la rue du Pierrail, la mairie étudiera le problème en collaboration avec l'ADA afin de trouver la meilleure solution possible.

Adopté à l'unanimité des présents.

-Autorisation de stationnement des bus Place de l'Etoile à Villeneuve et matérialisation au sol

Monsieur le Maire expose que les visites régulières des cars de tourisme Place de l'Etoile à Villeneuve posent des problèmes de voisinage. Il propose donc de matérialiser au sol une place de parking afin de légaliser et officialiser ce stationnement.

Adopté à l'unanimité des présents.

-Mise en place d'un transport périscolaire le mercredi midi

Monsieur le Maire informe qu'un transport périscolaire va être mis en place en liaison avec la Communauté de Communes, pour transporter les enfants le mercredi midi de l'école au centre de loisirs de Jarnac.

Mis à disposition par la CDC, ce minibus de 8 places sera conduit par des employés municipaux : Julien ROBERT et Christian FONTENEAU.

Un ou deux trajets seront effectués en fonction du nombre d'enfants demandeurs.

Adopté à l'unanimité des présents.

3) Affaires financières :

-Proposition de prendre en charge les frais de déplacements professionnels et de départs en formations pour le personnel titulaire, non titulaire et les élus

Proposition acceptée à l'unanimité des présents.

-Vente du bâtiment de la zone artisanale

Monsieur le Maire expose que ce bâtiment a été acheté en 2011 au prix de 70 000 euros (plus 1 477 euros de frais de notaire).

Etant donné qu'il n'a jamais été utilisé par la commune, Monsieur le maire propose de le vendre avec le terrain attenant au prix de 75 000 euros.

Adopté à l'unanimité des présents.

-Subvention gaz pour occupation du domaine public

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'entériner le montant des redevances d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz.

Pour l'année 2015, le montant s'élève annuellement à 481 €.

Adopté à l'unanimité des présents

-Location de la salle des fêtes à Loca-Jeux

Cette location a été sollicitée par Monsieur MARTEAU afin d'installer des jeux pour les enfants de la commune durant deux jours.

Etant donné le prix modéré demandé aux enfants, Monsieur le Maire propose fixer cette location à 360 euros, chauffage en sus.

Adopté à l'unanimité des présents.

-Réparation du tracteur

Monsieur le Maire explique que l'état du tracteur de la commune nécessite d'importantes réparations. Le devis estimatif s'élève à 9 655,94 € TTC. Afin de financer ce coût, il propose de passer les écritures suivantes : prélever 10 000 € à la rubrique dépenses imprévues et les affecter au matériel roulant.

Adopté à l'unanimité des présents.

-Créance irrécouvrable

Monsieur le Maire explique qu'une famille en difficulté n'a pas payé l'assainissement de 2009 à 2012, et qu'elle a déménagé.

Monsieur DANEY, trésorier, demande l'admission en non-valeur au Conseil Municipal pour le montant de la dette, soit 390,46 € au budget assainissement.

Adopté à l'unanimité des présents

-Contrat d'entretien du réseau d'assainissement

Monsieur le Maire présente un devis pour un contrat d'entretien du réseau d'assainissement d'un montant de 1800 euros TTC annuel.

Proposition rejetée à l'unanimité des présents.

4) Gestion du cimetière commun Chassors - Julienne

-Durée des concessions funéraires

Nathalie DAUNAS expose que la commission cimetière déplore que certaines tombes, notamment celles qui accueillent des concessions perpétuelles, paraissent souvent abandonnées et privées de tout entretien.

Elle propose donc de supprimer la vente de concessions perpétuelles, et de ne conserver que des concessions de 30 et 50 ans.

Adopté à l'unanimité des présents avec une prise d'effet immédiate.

-Modification des tarifs des concessions funéraires

Nathalie DAUNAS propose de réviser ainsi les tarifs appliqués aux concessions funéraires, lesquels demeurent inchangés depuis novembre 2005.

Surface	30 ans	50 ans
3 m2	100	250
5 m2	170	420
6 m2	200	500

Columbarium :

15 ans	200
30 ans	350

Adopté à l'unanimité des présents avec une prise d'effet immédiate.

-Arrêt des ventes de concessions funéraires

Nathalie DAUNAS expose que l'ancien cimetière comporte encore quelques emplacements vides, mais que la construction de tombes neuves ne s'harmoniserait pas avec les tombes anciennes existantes, ces dernières constituant un élément important du patrimoine de la Commune.

La commission cimetière propose donc l'arrêt des ventes de concessions dans l'ancien cimetière.

Adopté à l'unanimité des présents

5) Lutte contre les nuisibles

-Adhésion à FDGDON 16 (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles)

Monsieur le Maire propose d'adhérer à FDGDON 16, fédération engagée dans la lutte contre les ragondins qui font régulièrement des dégâts dans les lagunes.

Le montant de l'adhésion annuelle est fixé à 0,10 € par habitant (1123 habitants réf. INSEE 2015), soit 112,30 €.

Adopté à l'unanimité des présents

-Frelons asiatiques : le département demande que les communes procèdent au recensement des nids de frelons. Afin de mener à bien cette opération sur le territoire de Chassors, Monsieur le Maire nomme un référent, Pierre LEVEQUE, lequel bénéficiera d'une demi-journée de formation.

6) Travaux en cours ou en préparation

-Réfection de la lagune

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, Monsieur le Maire expose que la commune va devoir s'engager à réaliser des travaux sur la lagune. En particulier, la lagune des Six chemins a besoin d'être réhabilitée. Il faudrait porter sa capacité actuellement saturée à 880 équivalents/habitants.

Didier ANDRIEUX rappelle que la Commission Voirie-Assainissement a discuté de deux solutions envisageables:

Première solution : réaménager à la fois la lagune de Chassors et la lagune des Six chemins.

Deuxième solution : regrouper les deux lagunes en une seule sur le site des Six chemins

Même si les travaux entraîneront inmanquablement une augmentation de la redevance, cette deuxième solution (un seul site à terme) apparaît moins coûteuse que de réhabiliter les deux lagunes séparément.

Adopté à l'unanimité des présents

-Travaux pluviaux 2015 et aménagement chemin Plaine de Villeneuve

Didier ANDRIEUX présente les travaux retenus par la commission Voirie-Assainissement et qui restent à réaliser :

- Aménagement chemin rural Plaine de Villeneuve : 8 135 m² pour un montant TTC de 13 178,70 euros
- Pose de caniveaux :
- * Rue du Bois grignard : 60 m linéaire pour un montant TTC de 6 527 euros
- * Rue du Puits : 110 m linéaire pour un montant TTC de 11 826,36 euros
- * Route du Cluzeau : 30 m linéaire + pose tuyau PVC de 55 m pour un montant TTC de 7 943,28 euros
- * Route du Cluzeau à terminer: 210 m linéaire pour un montant TTC de 27 778,08 euros

La réalisation de ce programme permettrait ainsi de clore les travaux sur VILLENEUVE.

Deux entreprises ont été sollicitées.

Seule l'ARETP a fourni des devis. Cette entreprise est retenue à l'unanimité des présents.

-Projet de travaux sur la RD22 :

Suite à l'étude menée et validée par l'ancien conseil municipal, la tranche ferme a été réalisée.

Le conseil actuel s'interroge sur l'opportunité de procéder à une nouvelle étude qui permettrait de réaliser également la tranche conditionnelle, que l'ancien conseil n'avait pas entamée.

Le dossier sera étudié en réunion de travail.

-Autres travaux envisagés ou réalisés :

. Une borne incendie est hors service rue de Guîtres. Devis VEOLIA pour 2 084 euros TTC.

. Rénovation assainissement sur trois sites de la commune pour un coût d'environ 19000 euros: 10 route de Jarnac, Impasse Puybernard et au niveau du parking de la Pointe.

. Aménagement des sanitaires pour les services techniques : le devis de l'entreprise LACOSTE pour un montant de 2146,98 € TTC est adopté à l'unanimité des présents (Stéphanie Lacoste s'abstenant de participer au vote)

. Aménagement des espaces verts Place Route du Cluzeau à VILLENEUVE au niveau de l'arrêt de bus. Le coût initial était de 9 107,36 euros TTC. Le projet revu par la commission Espaces verts a permis d'abaisser ce coût à 4 451,68 euros TTC. Sont envisagés la plantation de différents végétaux, le raccord de gazon et la pose d'un palissage bois.

. Plantations à l'entrée de Chassors : Nathalie DAUNAS rappelle que ces plantations avaient été abîmées par un engin de chantier. La pose de potelets en bois protecteurs ainsi que les replantations vont coûter ensemble 201,88 euros TTC

. Terrain de foot : le régulateur de pression et les pommes de douches sont hors service : Coût de la remise en état : 477,53 euros TTC

7) Questions diverses

- Dans le règlement de la salle des fêtes, Jean-Maurice SABATER demande que soit rajoutée l'interdiction de disposer les chaises et les tables sur le parquet. Quant aux anciennes chaises, le conseil préconise de les céder aux associations.

- Demande d'installation d'un distributeur privé de pains, croissants et chocolatines sur le parking de la Mairie. Le conseil ne s'oppose pas au principe de ce nouveau service, mais, afin de préserver le dépôt de pain Chez Bruno, refuse que le distributeur soit implanté à cet endroit. En revanche, il pourrait l'être dans le Bourg de CHASSORS, par exemple sur la place de l'église. Il en coûterait à la commune la somme de 126,70 € en raccordement électrique. Le distributeur sera mis en place courant Novembre.

- Compte rendu de la Commission des associations communiqué par Eric VERGER : toutes les associations étaient représentées. L'APE (Asso parents d'élèves) souffre d'un manque de bénévoles. Le club de football réclame des ampoules à économie d'énergie. Les chasseurs souhaiteraient disposer d'un local et, à cette fin, vont présenter un projet de construction.

- Didier ANDRIEUX rappelle que des cambriolages ont eu lieu récemment à Ville-neuve. Il présente la démarche « Voisins vigilants » : un major de la gendarmerie viendra en réunion de conseil et organisera une réunion publique pour informer la population et nommer des référents sur la commune.

- Décoration de Noël : Monsieur le Maire propose de réaliser des économies en ne décorant plus les villages : en effet, les guirlandes électriques n'étant plus aux normes, il faudrait réinvestir et consacrer un budget important à cette opération. Par ailleurs, un seul sapin sera posé devant la Mairie, étant donné qu'un peu partout, hélas, les sapins tentent également les voleurs.

Des nouvelles de l'école...

Depuis le 1er septembre, les cris des enfants résonnent à nouveau dans la cour de l'école. Cette année, ils sont répartis ainsi dans nos classes :

- 18 PS/MS avec Madame Gauvin et Madame Martin (ATSEM) ;
- 25 GS/CP avec Monsieur Hibon ;
- 21 CE1/CE2 avec Madame David et Madame Dodin ;
- 18 CM1/ CM2 avec Monsieur Fourré.

2 TPS (toute petite section de maternelle) nés début 2013 entreront en janvier 2016.

Les horaires de l'école sont :

- le matin, 9h/12h pour tous ;
- l'après-midi, 13h30/15h45 pour les PS/MS et 13h30/16h30 le lundi et le jeudi ou 13h30/15h le mardi et le vendredi pour les GS/CP, les CE1/CE2 et les CM1/CM2.

A la fin de la classe à 15h ou 15h45, les enfants sont pris en charge par des animateurs de la Communauté de communes de Jarnac. Les PS/MS retrouvent alors leur ATSEM.

Nouveauté cette année dans le cadre de ces « nouveaux rythmes scolaires » : une navette emmène les enfants au centre de loisirs de Jarnac le mercredi à 12h. Ce « p'tit bus » les attend sur le parking de l'école.

Les maîtresses et les maîtres ont prévu du travail, bien sûr, mais aussi des actions dans différents domaines et des sorties.

Dès le 11 septembre, des professeurs musiciens de l'école départementale de



musique sont venus jouer des airs de clarinette et de violon.

Le 8 octobre, les PS/MS, les GS/CP et les CE1/CE2 verront un spectacle « Le Palais des 5 sens ». Ce sera l'occasion de parler des sens, de l'alimentation et du goût !

Eh oui, du 12 au 16 octobre, ce sera la semaine du goût. Petites dégustations à l'horizon ???

Il y aura cette année comme d'habitude des sorties à la médiathèque de Jarnac et des rencontres sportives avec l'association USEP du secteur.

Les enseignants travaillent avec l'APE (association des parents d'élèves) pour que la cour soit mieux aménagée et plus attractive.

Voilà déjà un aperçu de nos aventures prévues pour 2015/2016.

Et en ce début d'année scolaire, nous pensons déjà à l'avenir de notre école. Si votre enfant est né en 2013, il rentrera en PS (petite section) en septembre 2016. Si vous vous êtes installés à Chassors après sa naissance, il n'est pas sur la liste de la mairie. Alors, faites-vous connaître. N° de téléphone de l'école : 05. 45. 81. 29. 03. Vous pouvez laisser vos coordonnées sur le répondeur.

De même pour ceux de 2014. Merci !

A bientôt !



LA PETANQUE



Durant le week-end des 22 et 23 août s'est déroulé le Championnat de France « Cadets » à Nevers. Nous avons donc suivi l'équipe Wenterstein Dylan, Michelet Djamel et Guinouard Lucas pour les encourager.

Ils ont malheureusement perdu en quart de finale. C'est néanmoins une belle performance.

Durant le week-end des 26 et 27 septembre s'est déroulée la finale triplette mixte. Le dimanche matin, deux équipes du club étaient qualifiées pour jouer les huitièmes.

Mrs Wenterstein Martin et Jason et Mme Bordier Catherine se sont inclinés en quart de finale.

Quant à l'équipe composée de Mme Lanlaud Corinne, Mrs Touihri Pascal et Feltain Sony, ils sont devenus Champions Charente Triplettes Mixtes.

Ce même jour se disputait la Coupe « Charente Jeunes » :

1er Wenterstein Dylan et Dawson

3eme Wenterstein Kyllian et Deusty

Nous tenons à adresser nos félicitations à l'ensemble des joueurs.

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES



L'Association des Parents d'Élèves de Chassors vous présente son nouveau bureau : Après une première réunion qui a eu lieu le vendredi 18 septembre 2015, a été élu un nouveau bureau qui se compose de Mr Robert Ludovic président ; Mme Tournade Séverine trésorière ; Mme Alloncle Sabrina vice-trésorière ; Mme Chatagner Carine secrétaire ; Mme Gouineau Manue vice-secrétaire.

Nous aurons le plaisir de recueillir toutes vos suggestions pour des manifestations ou des activités concernant l'association. Déposez vos idées dans notre boîte aux lettres verte qui se trouve à gauche du portail de l'école. En espérant que vous serez nombreux à vous investir à l'occasion des fêtes et manifestations organisées pour nos enfants.

Chers parents et habitants de notre commune préparez-vous à accueillir des enfants le vendredi 16 octobre 2015 à Guîtres, pour Halloween ; nos petits monstres, sorcières, araignées et fantômes sont appelés à se rassembler, accompagnés d'un adulte, à 18h30 au parking de l'école. A la suite de cette chasse aux bonbons un verre de l'amitié aura lieu vers 20h à la salle des six chemins et une soupe de citrouille réglera les enfants et les grands.

Nous organisons une vente de chrysanthèmes qui aura lieu sur le parking de l'école pendant les vacances scolaires du 16 octobre au 1 novembre 2015. Merci d'avance pour votre participation.

Et bien sûr il y aura d'autres manifestations tout au long de cette année scolaire 2015/2016.

Nous espérons vous voir nombreux, à très bientôt !

L'association des Parents d'Elèves de Chassors.



7^{ème} vente annuelle

**du 16 Octobre au
1 Novembre 2015**

**FOIRE AUX
CHRYSANTHEMES**

**Parking de l'ECOLE de
CHASSORS**

Vendredi 16/10/15 de 16h30 à 17h30

Les weekends du 17-18, du 24-25 et du 31-1/11 de 10h à 17h30

Les mercredis 21 et 28 de 15h à 17h30

Les jeudis 22 et 29 de 10h à 12h

Les vendredis 23 et 30 de 15h à 17h30

No pas jeter sur la voie publique. Dépliant imprimé par nos soins.



FOOT LOISIR CHASSORS

Notre assemblée générale a eu lieu au mois de Juillet, avant les vacances. Nous avons mis en place le nouveau calendrier de la saison, nous avons évoqué le bilan financier et nous avons échangé sur les points positifs de l'année. Nous en ressortons un bilan très encourageant qui nous permet de prévoir cette saison avec sérénité.

Cette année encore nous rencontrons une douzaine d'équipes avec comme nouveaux venus Asnière-sur-Nouère et Courvoisier. De nombreux joueurs nous ont rejoints, mais on compte aussi quelques départs. Toute personne intéressée par notre bonne équipe du FOOT LOISIR est la bienvenue. Nous nous entraînons tous les mercredis soirs et les matchs se déroulent les vendredis.



Le nouveau bureau a été élu et se présente comme suit :

- Mr Coolen Cédric : président,
- Mr Sefaj Horan : vice-président,
- Mr Jackna Emmanuel : trésorier,
- Mr Paviot Cédric : secrétaire,
- Mr Bardan Pascal : président d'honneur

Les locaux ont été nettoyés et rangés par les bénévoles de l'association, le chauffe-eau a été remplacé, une douche chaude est plus agréable. Des poubelles ont été fournies, ce qui facilite leur ramassage. Côté terrain, les filets ont été changés, des petits buts sont fabriqués pour un entraînement plus efficace. Plusieurs manifestations sont prévues. Nous organiserons par exemple la soirée de la St SYLVESTRE. Tout au long de l'année enfin, des sorties seront proposées aux adhérents (pêche, Antilles de Jonzac, sortie de fin de cycle, etc.....).

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter Cédric Coolen sur coolen.cedric@sfr.fr ou vous renseigner à la Mairie.

EXPRESSION SPORTIVE - LA SECTION GYM

Les cours de gym ont repris le 7 septembre à la salle du bâtiment La Pointe de Chassors. Ils sont toujours assurés par Martine Terrasson, professeur diplômé d'état.

Tous les lundis, Martine vous attend à partir de 18h. Vous y ferez du pump, du renforcement musculaire, du taï chi, etc.

L'association est affiliée à l'ANCV et accepte les tickets sports et les chèques-vacances.



Le tarif pour cette nouvelle saison se décompose comme suit :

Adhésion : 10€

La carte de 10 cours est à 50€

Le tarif trimestriel pour 1 cours : (18h/19h ou 19h30) : 65€

Le tarif trimestriel pour 2 cours : (18h à 20h) : 85€

Renseignements au 06.85.45.09.31.

LA SECTION DANSE

Les cours de danse ont repris le 10 septembre à la salle du bâtiment La Pointe de Chassors. Ils sont toujours assurés par Nicole.

Tous les jeudis, Nicole vous attend à partir de 19h 45.

Vous y ferez de la danse country, celtic, danse en ligne, couple, mixer etc.

L'association est affiliée à l'ANCV et accepte les tickets sports et les chèques-vacances.

Le tarif pour cette nouvelle saison se décompose comme suit :

Adhésion : 10€

Le tarif pour l'année (individuel) : 63 €

Le tarif pour l'année (couple) : 110 €

Renseignements au 06.85.45.09.31.

CHASSORS INFORMATIQUE



CHASSORS INFORMATIQUE

Salle annexe de la mairie
16200 CHASSORS

François BOURGOIN ☎ : 05.45.35.19.13

Anna DEROCHEs ☎ : 05.45.81.25.15

Courriel : chassors-informatique@laposte.net

Suite à l'article de la Charente-Libre du 26 septembre consacré à notre club informatique, plusieurs bénévoles passionnés sont venus nous rejoindre pour partager leurs connaissances avec des novices de plus en plus nombreux.

Après une année morose, voici une rentrée très prometteuse et pleine de nouveaux projets.

Actuellement, le club est ouvert le lundi de 20h30 à 22h30 jusqu'au 26 octobre.

Ensuite, pendant les heures d'hiver, nous ouvrirons nos portes de 20h à 22h. Nous envisagerons peut-être une séance de plus en semaine pour mieux répondre à la demande.

L'adhésion au club pour l'année 2015-2016 est de 30 € par adulte et de 50 € pour un couple.

Le bureau

COURSE CYCLISTE UFOLEP SUR NOTRE COMMUNE

Le 12 juillet 2015, avait lieu la traditionnelle course cycliste UFOLEP. Cette année, nous avons tenté d'organiser cette compétition sur deux jours avec nos amis du vélo-club de Réparsac et nous l'avons intitulée « Les deux jours de la Communauté de Communes de Jarnac ».

C'est-à-dire : Samedi après-midi, course en circuit à Réparsac, puis le lendemain matin, un contre-la-montre sur le circuit de Chassors, suivi l'après-midi d'une seconde course en circuit.

Le cumul des points acquis sur ces deux jours nous donnait le classement général.

Malgré l'obligation de s'engager pour les trois épreuves, beaucoup de coureurs n'ont pas joué le jeu.

Le samedi 160 coureurs à Réparsac et le lendemain 120 à Chassors.

Ce qui compliqua les choses pour le classement final.

Nous sommes amenés, pour 2016, à réfléchir à autre formule (cyclo-sportive, randonnée VTT).

Néanmoins, tout s'est très bien passé : aucune chute à déplorer et du beau temps...

A 17 heures, tout le monde s'est retrouvé pour le verre de l'amitié.

Enchantés de leur journée, les coureurs sont repartis avec de nombreuses récompenses.

Je voudrais remercier tous les sponsors pour leur aide financière, le vélo-club jarnacais pour sa parfaite organisation, tous nos fidèles signaleurs et les conseillers présents à cette manifestation.

LE REPAS DES ANCIENS

Le traditionnel REPAS DES ANCIENS organisé par le Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS) de Chassors, aura lieu cette année, le dimanche 29 NOVEMBRE à partir de 12H00 à la salle des fêtes de Chassors.



ECLIPSE

Le 28 septembre dernier, a eu lieu une éclipse totale de lune visible intégralement en France. La prochaine aura lieu dans 18 ans ...Voici quelques photos prises dans notre commune.



DECISION DE MODIFICATION DE CIRCULATION

MODIFICATION VOIE COMMUNALE 108

Suite à la décision du Conseil Municipal et dès la parution de l'arrêté du Maire, la rue des dodettes VC 108 va être en sens unique de la route de Jarnac (D22) à la zone artisanale (sauf engins agricoles).



MODIFICATION DU SENS DE CIRCULATION PARKING DE LA MAIRIE

Pour des raisons de sécurité liées à la largeur du parking et au manque de visibilité à la sortie du parking, celui-ci sera désormais en sens unique.

L'entrée se fera obligatoirement côté Guîtres et la sortie côté Luchac. Des panneaux (sens unique, sens interdit), et un marquage au sol seront mis en place.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ELECTION REGIONALE DIMANCHE 6 ET 13 DECEMBRE 2015



183 élus pour la région

**« Poitou-Charentes-
Aquitaine-Limousin »**

Les modalités du scrutin :

Les conseillers régionaux sont élus sur une liste, mais avec un système mêlant à la fois le scrutin majoritaire et proportionnel. Cela signifie qu'au premier tour, si une liste obtient plus de la moitié des suffrages exprimés, soit la majorité absolue, elle remporte le quart des sièges à pourvoir. Les autres listes ayant récolté plus de 5% se partagent ensuite, proportionnellement à leurs résultats, les autres sièges. Si aucune liste n'obtient plus de 50%, alors un second tour est nécessaire. Seules les listes qui ont obtenu plus de 10% des suffrages au 1er tour peuvent se maintenir. Elles peuvent par ailleurs fusionner avec d'autres listes qui ont récolté plus de 5%. La liste qui arrive en tête lors de ce second tour gagne un quart des sièges à pourvoir. Enfin, comme au 1er tour, les places restantes sont attribuées proportionnellement aux résultats des listes qui ont obtenu plus de 5% des votes.

Le rôle des régions :

Le partage des compétences entre les différentes collectivités locales a été modifié par la loi NOTRe, dernier volet de la réforme territoriale, le 16 juillet. Déjà compétentes dans le domaine du développement économique, de l'aménagement du territoire, de la formation professionnelle et chargées de la gestion des lycées, les nouvelles régions auront dorénavant la responsabilité des transports, y compris scolaires.

Si la liste définitive des futures capitales des 13 nouvelles régions ne sera validée qu'en 2016, c'est-à-dire après les élections régionales de décembre, une liste provisoire a été présentée en conseil des ministres le 31 juillet 2015.

Provisoirement le Poitou-Charentes, l'Aquitaine et le Limousin formeront une grande région avec **Bordeaux comme capitale**.

Rappels :

Afin de pouvoir voter à Chassors, nous vous rappelons qu'il faut impérativement être inscrit sur la liste électorale de la commune.

Les dates du scrutin ont été fixées au dimanche 06 décembre 2015 pour le premier tour et au dimanche 13 décembre pour le second tour.

En vertu de l'article R. 60 du Code Electoral. Arrêté du 12 Décembre 2013 :

**L'électeur doit être muni d'une pièce d'identité
afin de prendre part au scrutin.**

Aucune dérogation ne sera acceptée.

RECENSEMENT MILITAIRE (OBLIGATOIRE A 16 ANS)

ESN/SO – CSN POITIERS

Depuis la suspension du service national, le **recensement est obligatoire et universel**. Il concerne garçons et filles dès l'âge de **16 ans**, et jusqu'à trois mois au-delà de la date anniversaire, à la mairie du domicile avec présentation d'une pièce d'identité nationale.

Dans le cadre de la modernisation de l'Etat, vous avez également la possibilité de faire cette démarche en ligne (**e-recensement**) sur le site www.service-public.fr/papiers-citoyennete puis « **recensement, JDC et service national** ».

L'**attestation de recensement** délivrée par la mairie, (soit à la mairie, soit dans le coffre-fort via internet) est **obligatoire** pour toute inscription aux concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité de l'état.

RETROUVER « MA JDC SUR MOBILE » EN UN CLIC SUR SMARTPHONE APPLE OU ANDROID (App Store ou Google Play)

Après avoir effectué la **Journée défense et citoyenneté (JDC ex JAPD)**, en principe l'année suivant le recensement, soit aux environs de 17 ans ½, le jeune administré reçoit un certificat de participation à la JDC, également obligatoire à toute inscription.

Cette démarche citoyenne permet l'**inscription systématique sur les listes électorales** dès l'âge de 18 ans.

Pour tous renseignements relatifs à ce rendez-vous, vous pouvez également consulter le site du Ministère de la Défense :

www.defense.gouv.fr/jdc



Vous pouvez prendre contact auprès du CSN de Poitiers

Mail
csn-poitiers.jdc.fct@intra.def.gouv.fr

Téléphone
05.49.00.24.69

Courrier
Centre Du Service National De Poitiers
Quartier Aboville - BP 90647
86023 POITIERS CEDEX

UN VILLAGE PROPRE, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS !



- ⇒ Balayage des trottoirs et caniveaux.
- ⇒ Dépôt des poubelles, la veille des deux ramassages, et retrait des conteneurs d'ordures ménagères, le jour même.
- ⇒ Déchets dans les poubelles.
- ⇒ Mégots dans les cendriers.
- ⇒ Ramassage des déjections canines par les propriétaires de chiens.
- ⇒ Elagage des branchages gênants.
- ⇒ Dépôt d'ordures interdit près du conteneur à verres ; mettre les bouteilles dans le conteneur, ne pas les déposer à l'extérieur afin d'éviter dangers et pollution.

STOP AU BRUIT



Les travaux de bricolage et de jardinage, les travaux réalisés par des particuliers, à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte, en raison de leur intensité sonore, à la tranquillité du voisinage ou à la santé par sa durée, sa répétition ou son intensité tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, ne peuvent être effectués que :

☒ les JOURS OUVRABLES (du lundi au vendredi) : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30

☒ les SAMEDIS : de 9h à 12h et de 15h à 19h

☒ les DIMANCHES et JOURS FERIES : de 10h à 12h

Merci pour votre compréhension.

CALITOM VOUS INFORME

La déchetterie de Jarnac sera en travaux d'extension du lundi 2 novembre jusqu'à fin février 2016.

Les apports seront alors limités et une **fermeture tous les mardis pendant ces 4 mois** sera nécessaire pour l'avancement du chantier. L'agrandissement du site fera passer le nombre de 10 à 12 quais. Des butées de roues vont être installées à 1 mètre du bord de chaque quai ainsi que des rambardes.

Calitom s'est engagé dans un programme à la fois d'extension des déchetteries les plus petites et de sécurisation de tous les sites car il est fréquent que des usagers chutent au moment où ils projettent leurs déchets dans les bennes. Des mesures de prévention s'avéraient indispensables avant la survenue d'un accident grave. Une fois installées, ces protections physiques vont changer les habitudes des usagers. Mais ces modifications sont nécessaires dans l'intérêt de tous.

Durant les périodes de fermeture, nous invitons les usagers à se rendre sur les déchetteries voisines.



MARCHE DE CHASSORS A LUCHAC

Le marché situé face au bar « Chez Bruno » vous accueille tous les jeudis à partir de 8h jusqu'à 13h.



Depuis le 10 septembre, un nouveau poissonnier est présent sur le marché de Chassors : Marée Nouvelle Vague – La Cotinière.



Le Jeudi 8 Octobre 2015, CALITOM est venu sur le marché à la rencontre de la population afin de sensibiliser les habitants de la commune sur le tri des déchets et le gaspillage alimentaire. A cette occasion, à l'issue d'un quizz, un sac cabas a été remis aux participants. Une autre animation CALITOM doit avoir lieu au printemps 2016.



2^{ÈME} WEEK-END MULTI-JEUX



SALLE DES FETES DE CHASSORS

VENDREDI 6 NOVEMBRE

DE 16H A 22H

SAMEDI 7 - DIMANCHE 8 NOVEMBRE

DE 9H A 22H

*VENEZ DECOUVRIR LOCAJEUX 16 ET PROFITEZ DES JEUX :
6 FLIPPERS, 8 BABY-FOOT, 1 BILLARD, 1 AIR HOCKEY, 1 BORNE ARCADE
ET 2 STRUCTURES GONFLABLES*



LE MARATHON DU COGNAC



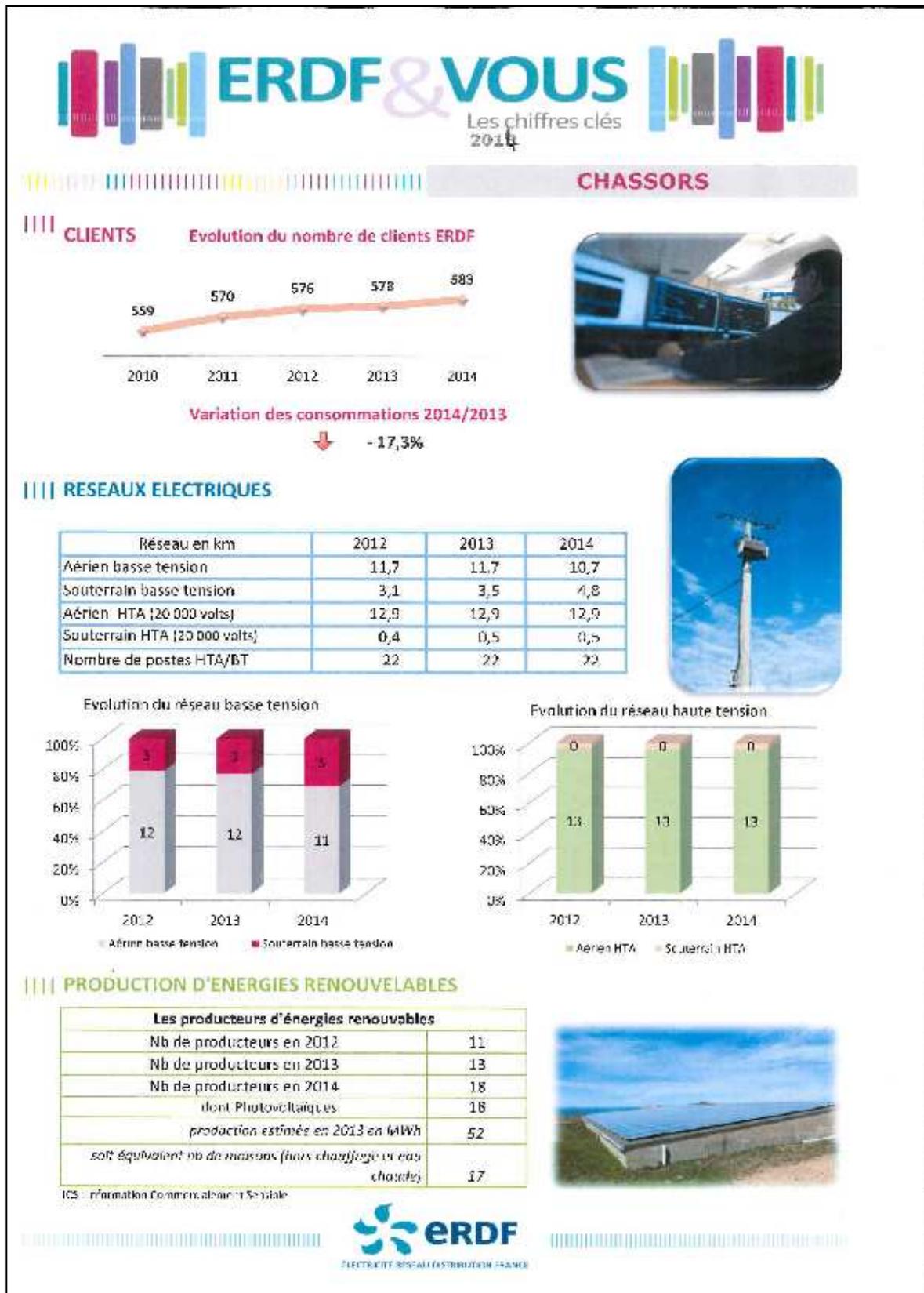
Le 14 Novembre 2015, les coureurs du marathon du cognac et des 10 kms passeront sur notre commune.

Le départ sera donné à 9h15 depuis le village gastronomique de Jarnac. Les coureurs vont longer les quais de la Charente pour rejoindre les coteaux de Chassors.

Venez nombreux les encourager !



INFORMATION ERDF



SYNTHESE DU RAPPORT SUR L'EAU 2014

Le syndicat de Foussignac regroupe 12 communes (7.060 habitants) des environs de Jarnac à l'exclusion de Jarnac.

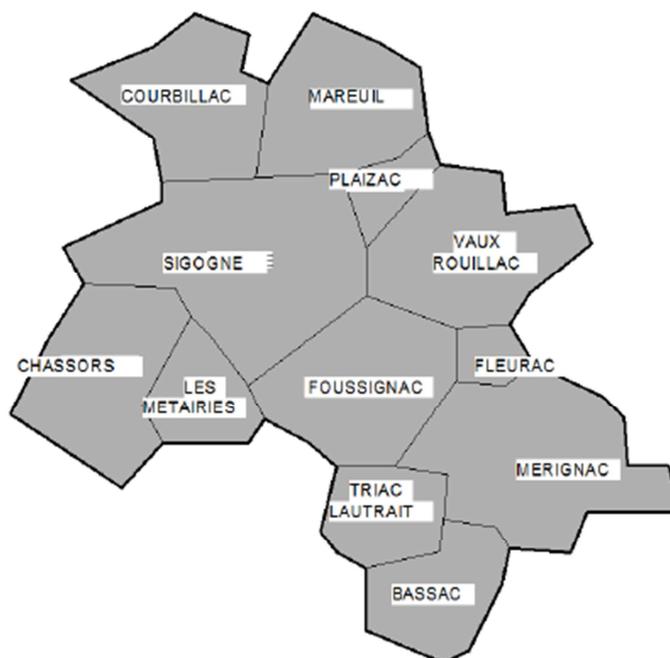
Le service est exploité par VEOLIA en vertu d'un contrat de 12 ans qui prendra fin le 31/12/2018.

L'eau est prélevée à TRIAC LAUTRAIT. Le nombre d'abonnés augmente de 0,8%

(3 325 abonnés dont 501 à Chassors).

Le volume total vendu aux abonnés (322.000 m³) augmente de 1% par rapport à 2013.

La consommation moyenne a été de 97 m³ par abonné (identique à l'année précédente).



PRIX.

<u>Hors assainissement</u>	<u>1er janvier 2014</u>	<u>1er janvier 2015</u>	<u>Variation</u>
Pour 120 m ³	310,55€	308,68€	-0,6 %
Le m ³	2,59€	2,57€	

Assainissement compris (part fixe 70,50€ + 1,15€/m³ en 2015) le prix du m³ est de 4,31€ pour 120m³/an (+0,6 %).

RENDEMENT DU RESEAU.

C'est le rapport du volume vendu sur le volume produit + importé :

<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>2011</u>	<u>2012</u>	<u>2013</u>	<u>2014</u>	<u>Moyenne nationale*</u>
81,1%	76,9%	79,6%	81,9%	77,3 %	77,9 %	76,9 %	77% (indice P104.3)

* *observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement*

Longueur du réseau : 152 km.

Renouvellement du réseau : 0,3% en 2014 (1% en moyenne sur les 5 dernières années).

INVESTISSEMENTS.

En 2014 les travaux de renouvellement et d'extension de réseau se sont élevés à 74.000€.

QUALITE.

L'eau subit un traitement de dénitratisation, d'élimination des pesticides et une désinfection au chlore gazeux. Tous les critères de qualité analysés (microbiologiques et physico-chimiques) sont conformes.



LE COMPOSTAGE, C'EST FACILE !

Davantage de tri, moins de déchets : c'est le cap fixé à l'échelon national. Sachant que les déchets organiques représentent 30 à 40% du contenu de la poubelle, soit environ 100 kg par habitant et par an, le compostage est une solution pour réduire efficacement nos déchets et indirectement à terme notre facture. En effet, déjà

dans certaines régions, le tarif de la collecte des ordures ménagères est passé à la redevance incitative c'est-à-dire que le prix varie en fonction du poids des déchets et du nombre de levées au cours de l'année. L'objectif fixé par la Loi Grenelle est d'inciter les usagers à réduire leur production de déchets. A ce jour ce mode de facturation n'est pas mis en place dans notre secteur. Mais, nous devons nous y préparer.

De plus, le compostage présente d'autres avantages qu'il convient de ne pas négliger, en effet il permet :

- De réduire le contenu de sa poubelle et donc le volume d'ordures ménagères à traiter par la collectivité
- De réduire les émissions de CO₂ liées à la collecte des déchets et à leur incinération ou à leur stockage
- De développer l'autonomie et la responsabilité des foyers dans la gestion de leurs déchets
- D'obtenir un excellent fertilisant et un amendement pour la terre
- D'éviter d'acheter du terreau

Qu'est-ce que le compost ?

'Compost' signifie 'Engrais composé'. C'est un fertilisant à base de déchets d'origine végétale ou animale. Une fois décomposée par des micro-organismes (bactéries, champignons,...), mélangée et mise en tas, cette matière organique produit un **engrais de qualité totalement naturel** qui nourrit vos plantes, les rend plus saines et plus résistantes aux maladies. C'est l'engrais le plus équilibré : plus vous compostez d'éléments différents plus votre compost sera complet. Il renforce l'aptitude de votre sol à retenir l'eau et les nutriments indispensables à votre plante.

Quelles matières composter ?

Vous pouvez mettre dans votre composteur la plupart de vos déchets de cuisine et vos déchets de jardin.

Utilisez des matériaux **variés et broyés** (les micro-organismes seront plus efficaces si les déchets sont en petits morceaux) en mélange équitable secs (bois, rameaux, feuilles mortes) et humides (encore verts). **La diversité des déchets utilisés fait du compost le meilleur engrais organique.**

JE COMPOSTE MALIN !



Matières compostables

Au jardin

- ✓ Feuilles mortes broyées
- ✓ Tonte d'herbe fraîche
- ✓ Fleurs fanées, même celles du fleuriste
- ✓ Plantes d'appartement
- ✓ Bois de taille broyé, sciures et copeaux
- ✓ Aiguilles de conifères
- ✓ Mauvaises herbes non grainées, dont les orties entières avant floraison

A la maison

- ✓ Déchets et épluchures de légumes et de fruits
- ✓ Peaux d'agrumes broyées (peu)
- ✓ Restes de repas (sans viande, ni graisse)
- ✓ Feuilles de thé et sachets
- ✓ Marc de café avec le filtre
- ✓ Croûtes de fromage, couenne de jambon
- ✓ Coquilles d'œufs, de noix, de moules broyées
- ✓ Pommes de terre flétries broyées
- ✓ Graisses, huiles de cuisine (peu)
- ✓ Papier essuie-tout (mouillé)
- ✓ Papier, journaux, cartons (en morceaux)
- ✓ Tissus naturels tels le coton et le lin (broyés)



Matières non compostables

Au jardin

- ✓ Terre, sable et cendre de charbon
- ✓ Gros bois, bois traité, bois exotique
- ✓ Plantes malades
- ✓ Tailles de thuyas et autres conifères
- ✓ Cendres de bois
- ✓ Toutes plantes grainées
 - ✓ Litières non biodégradables

A la maison

- ✓ Viandes, poissons
- ✓ Produits laitiers
- ✓ Plastiques, métaux, verres (utilisez vos poubelles de tri)
- ✓ Papier glacé, imprimé ou coloré
- ✓ Langes jetables
- ✓ Poussières de sac d'aspirateur et balayures
- ✓ Tissus synthétiques tel le nylon et le lycra
- ✓ Tous les produits chimiques
- ✓ Huile de vidange

Processus de compostage

Dans des conditions favorables, les matières organiques mises en tas sont dégradées par des micro-organismes et macro-organismes (vers de terre, insectes, bactéries, champignons...) et transformées en **humus riche** en éléments nutritifs. Ces réactions nécessitent de l'**oxygène** et dégagent de la **chaleur**. La température au cœur du compost augmente jusqu'à 50 à 70°C au fur et à mesure de la décomposition, puis diminue.

REMARQUE : Plus le tas est volumineux plus la montée en température sera importante et plus rapide sera le compostage.

Où faire son compost ?

Un bon emplacement pour un tas de compost est à l'ombre car une situation trop chaude le dessèche. Pensez à l'arroser s'il est trop sec et à le couvrir pour éviter le lessivage.

Les conditions pour obtenir un bon compost :

✓L'aération est un facteur essentiel puisque le compostage est un processus aérobic. La mauvaise aération du tas de compost est la principale raison d'un compostage lent, partiel, hétérogène ou malodorant. On estime que l'air devrait occuper au moins 50% du volume du tas. Pour cela, il faut mélanger le tas le plus souvent possible (toutes les 4 à 6 semaines) pour assurer une bonne aération. En effet, les bactéries responsables de la dégradation du compost doivent être dans des conditions aérobies, c'est-à-dire en présence d'oxygène pour pouvoir respirer. En se dégradant, elles produisent de la chaleur. Il est important de bien aérer le tas de compost pour apporter l'oxygène aux bactéries et pour maintenir une température autour de 70°C. En effet, une trop forte température entraîne la mort des bactéries et l'activité microbienne serait alors stoppée. Attention, le premier mélange ne doit être réalisé que 2 à 4 semaines après la mise en tas des déchets. Vous évitez ainsi de faire redescendre la température et sauvegardez l'activité des bactéries. Avec une fourche, ramenez les couches inférieures sur le dessus.

✓Il est important que vous contrôliez l'humidité de votre compost. Si le compost est trop sec, les bactéries meurent et seuls les champignons continuent à travailler. Vous verrez alors apparaître des filaments mycéliens blancs. Dans ce cas arrosez votre compost. Si le taux d'humidité est vraiment trop important étalez (par temps sec) sur le sol une partie du compost durant quelques heures, puis remettez-le dans le bac à compost.

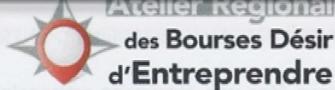
Quand le compost est-il prêt ?

Il peut être mûr au bout de 3 à 6 mois au printemps/été ou 6 à 9 mois en automne/hiver s'il est bien isolé et retourné régulièrement. Certains composteurs permettent même la réalisation d'un compost de qualité en 4 à 6 semaines seulement !

NB : Pour un compost bien décomposé, pensez à alterner entre deux couches de compost un activateur à compost.

Le compost est prêt lorsqu'il sent la terre forestière, l'humus et s'effrite facilement. Retirez-le par la base et incorporez-le au pied des plantes ou dans les trous de plantation. Attention à ne pas l'enterrer mais à l'incorporer de façon superficielle. Epandre 30 à 70kg de compost pour une surface de 100m², trois fois par an. A la fin du compostage le tas aura perdu 2/3 de son volume initial, mais il sera concentré en éléments nutritifs.

AIDES A LA CREATION / REPRISE ET/ OU A L'INVESTISSEMENT DES ENTREPRISES



AIDES À LA CRÉATION/REPRISE ET/OU À L'INVESTISSEMENT DES ENTREPRISES

Vous êtes ou souhaitez créer une entreprise, l'Atelier Régional des Bourses Désir d'Entreprendre du Pôle Territorial Ouest Charente peut vous apporter une aide dans le cadre des montages de dossiers de subvention.

Sur le territoire Ouest Charente, l'Atelier a été confié au [Pôle Territorial Ouest Charente - Pays du Cognac](#) :

M. Anthony TANGUY
Atelier régional des Bourses Désir d'Entreprendre
5, quai de l'Orangerie - 16200 JARNAC
☎ : 05 45 81 47 46
✉ : poleouestcharente.economie@gmail.com

Vous trouverez ci-dessous les aides financières auxquelles vous pouvez prétendre (voir également le site www.pays-ouest-charente.fr).

AIDES POUR LA CRÉATION/REPRISE D'ACTIVITÉ

⇒ **La Bourse Régionales Désir d'Entreprendre**

Aide à la personne sous forme de subvention, les Bourses Régionales Désir d'Entreprendre ont pour objectif de favoriser la création ou la reprise d'activité par des porteurs de projet qui souhaitent créer leur propre emploi.

La Bourse Régionale Désir d'Entreprendre est une aide à la personne (forfaitaire) définie en fonction de la faisabilité, viabilité de l'activité des emplois générés, ... et des besoins réels du porteur de projet, pouvant aller de **1 000 €** (minimum) à **10 000 €** (maximum).

Un cofinancement, emprunt bancaire ou encore ADIE est obligatoire !

Financier : 

⇒ **L'ADEL TPE 16**

L'aide ADEL TPE 16 est une subvention cofinancée par le **Département de la Charente et les cinq communautés de communes** présentes sur le territoire de l'Ouest Charente - Pays du Cognac.

Ce dispositif s'adresse aux artisans et commerçants qui souhaitent moderniser leur entreprise afin de diversifier ou développer leur activité, s'installer ou reprendre une affaire.

Sont éligibles les entreprises artisanales, commerciales, de commerce de détail ou de services, de moins de 10 salariés, inscrites au Répertoire des Métiers (RM) ou au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) et réalisant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 900 000 € HT en phase de création, développement ou transmission-reprise.

Subvention modulable entre 20 % et 30 % des investissements HT éligibles et plafonnés de 30 000 € à 50 000 € selon les projets
Aide plafonnée à 9 000 € maximum

Attention ! Les investissements subventionnables ne doivent pas avoir subi de commencement d'exécution avant le dépôt du dossier

Financiers :      

AIDES AU DÉVELOPPEMENT D'ENTREPRISE

Vous êtes une entreprise artisanale, commerciale, de commerce de détail ou de services de moins de 10 salariés et réalisant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 900 000 € et vous souhaitez investir :

⇒ Le Coup de pouce régional aux TPE

La Région accompagne le maintien et de développement des activités artisanales, de commerce et services marchands de proximité par une aide aux investissements des TPE, pour soutenir les projets locaux favorisant l'emploi et la prise en compte du développement durable.

Sont éligibles les entreprises de commerce de détail, de l'artisanat et des services de moins de 10 salariés inscrites au Répertoire des Métiers ou au Registre du Commerce et des Sociétés dont le **chiffre d'affaires est inférieur à 900 000 € HT** en phase de développement ou de transmission.

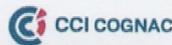
L'aide de la Région est égale à **20 % des dépenses éligibles, dans la limite de 5 000 €.**

Financier :  Région Poitou Charentes
la démocratie participative

⇒ **L'ADEL TPE 16** (financeurs : Département de la Charente et communautés de communes)
(voir recto)

AVEC L'APPUI TECHNIQUE DES PARTENAIRES SUIVANTS (conseil, expertise montage financier, etc.)

Chambres consulaires



Communautés de communes du lieu d'implantation de l'entreprise



Contact :

Anthony TANGUY

Animateur de l'Atelier Régional des Bourses Désir d'Entreprendre

PÔLE TERRITORIAL OUEST CHARENTE - PAYS DU COGNAC

5, quai de l'Orangerie - BP 70052 - 16200 JARNAC

☎ : 05 45 81 47 76 - Fax : 05 45 81 47 70

✉ : poleouestcharente.economie@gmail.com

⇒ Le Prêt d'honneur Initiative Charente

Ce prêt à 0 % s'adresse à toute personne qui crée ou reprend une activité sur le Département de la Charente. Le prêt est accordé au porteur de projet et non à l'entreprise. D'un montant de 1 500 € à 5 000 € (voire jusqu'à 40 000 € sur conditions), il permet de renforcer les fonds propres du bénéficiaire qui s'engage à le rembourser sur une période de 3 à 4 ans. Le prêt d'honneur ne remplace pas le prêt bancaire, il en facilite l'obtention.

L'apport personnel doit être au moins équivalent au montant du prêt d'honneur et l'entreprise créée ou reprise doit être une société de capitaux (SARL, SA, etc.).

Durée du prêt : 3 à 4 ans

Le prêt d'honneur est obligatoirement couplé à un prêt bancaire.

Contact : Initiative Charente

1, rue de Saintes – 16000 ANGOULÈME

☎ : 05 45 69 63 00 - Fax : 05 45 69 63 18

✉ : initiativecharente@angouleme.cci.fr



INFO 16 COGNAC – COUVENT DES RECOLLETS - COGNAC

Pour vous aider à rédiger vos courriers et vous guider dans vos démarches administratives :

Vous souhaitez :

- Bénéficier d'une assistance pour la rédaction de courriers aux prestataires de services,
- Rédiger des courriers personnels ou de déclarations auprès d'organismes gouvernementaux, sociaux ...
- Obtenir un appui dans la constitution de dossiers administratifs,
- Vous faire assister afin d'obtenir des prestations

Un bénévole expérimenté, qui a acquis une compétence de plusieurs années dans ce domaine, peut vous aider et vous épauler dans vos démarches. Il peut vous conseiller sur la rédaction de vos courriers et vous guider dans toutes vos démarches administratives en toute confidentialité.

Tous les lundis de 10h à 12h sans RDV à Info 16. Sur rendez-vous au 05 45 82 62 00

L'aide aux courriers et aux démarches administratives est ouverte à tous les publics. Pour plus d'information n'hésitez pas à contacter INFO 16.

ÉTAT CIVIL

Mariage :

Ludovic VANDERMEERSCH et Bénédicte HERAUD	le 08 août 2015	Le Bourg de Chassors
Nicolas GHERAB et Claudia DOGNETON	le 29 août 2015	Luchac

Naissance :

Maximilien ROY	le 05 mars 2015	Villeneuve
Théa LE GOANVIC	le 25 juin 2015	Villeneuve
Jules LAMAISON	le 06 août 2015	Villeneuve
Ethan DANEDE	le 4 octobre 2015	Guîtres

Décès :

André MURGUET	le 08 février 2015	Le Bourg de Chassors
Renée ROUHAUD	le 01 mars 2015	Guîtres
Marc BOULET	le 12 mars 2015	Luchac
Jeannine LAFONTAINE	le 01 avril 2015	Le Maine Blanc
Madeleine MOUNIER	le 03 avril 2015	Luchac
Simone DURANDET	le 31 mai 2015	Villeneuve
Clément FOUCHER	le 19 juin 2015	Villeneuve
Michèle MURGUET	le 04 août 2015	Le Bourg de Chassors

REFLEXIONS SUR LA PRATIQUE DE LA COURSE A PIED

La course à pied, un sport naturel inscrit dans nos gènes



Il y a 10 000 ans déjà, à l'ère du néolithique, des chasseurs-cueilleurs poursuivaient le gibier à longueur de journée jusqu'à son épuisement. Ils avaient un allié : le soleil, surtout quand il était au zénith. En effet les hommes transpiraient et résistaient beaucoup mieux que les animaux à la chaleur. Harcelées de tout côté et bientôt vaincues, les bêtes finissaient par s'écrouler. Il ne restait plus qu'à les achever avec les armes rudimentaires dont on disposait.

Tout naturellement, ces chasseurs de la préhistoire avaient inventé la course de fond. Une course de fond sanguinaire et féroce, il est vrai, mais qui a évolué avec les siècles jusqu'à devenir aujourd'hui pacifique et conviviale. Cette course de fond qui permet à ses adeptes d'en tirer d'excellents bénéfices aux plans physique, intellectuel et humain. Oxygénation des cellules corporelles, lutte contre la maladie, santé de la mémoire et des autres facultés mentales. Un divertissement partagé dans l'émulation et l'esprit de fraternité.

Recommandations aux débutants

- 1) La capacité d'endurance s'acquiert au fil du temps et il faut savoir progresser en dosant son effort, sans prétendre parvenir en quelques semaines au niveau que certains ont acquis au bout de plusieurs mois d'entraînement.
- 2) Commencer modestement par des sorties brèves d'une quinzaine de minutes, en ayant pris soin de bien s'hydrater la veille.
- 3) A la route, préférer les chemins de terre battue, les sentiers des vignes et des bois. En effet, sur le bitume, une foulée rasante et cognante traumatise davantage le corps humain que dans la grande nature les bosses et les herbes.
- 4) Dès que l'on est parvenu à un niveau suffisant, intégrer un club, afin de bénéficier du conseil des autres et de connaître le plaisir de courir ensemble.
- 5) Bien mesurer les difficultés avant de s'engager dans un trail ou un semi-marathon

Courir à droite ou à gauche de la route ?

- 1) Si l'on ne peut s'entraîner ailleurs que sur la route, éviter de courir toujours du même côté. La prudence conduit pourtant à privilégier le côté gauche, afin d'anticiper le danger et de se tenir à l'écart des véhicules qui vont vous dépasser en vous frôlant parfois. A gauche, vous maîtriserez mieux de telles situations. Cependant, les routes étant en général bombées, le côté gauche, comme le côté droit, est légèrement pentu. Courir toujours du même côté peut provoquer un durcissement des tendons et des muscles, ainsi qu'un déséquilibre de la colonne

vertébrale, ouvrant la voie aux tendinites, périostites, douleurs de genoux et de hanches. En redoublant de vigilance, alternez donc : tantôt à gauche, tantôt à droite, surtout en fin de séance.

- 2) Méfiez-vous aussi du grand soleil propre à aveugler les automobilistes qui de ce fait risquent de vous apercevoir au dernier moment. En deux mots, si le soleil brille devant vous, courez à gauche. S'il brille derrière vous, courez à droite.

Courir la nuit : que du bonheur

Alors que beaucoup dorment encore, courir à la belle étoile, dans la campagne silencieuse, apparaît magique. Seul dans la grande nature assoupie. Sensations étranges et sentiment de vivre deux journées en une. On veillera cependant à respecter les principes suivants :

- 1) Pour voir et être vu, se munir d'une lampe frontale. Porter également des vêtements et brassards réfléchissants.

- 2) Choisir des circuits sûrs et connus. Effectuer éventuellement plusieurs boucles courtes, sans trop s'éloigner. En changer fréquemment et de façon aléatoire

- 3) Rester vigilant en permanence. Risque de rencontre avec des animaux errants par exemple.

- 4) Glisser discrètement sur le chemin sans attirer l'attention des chiens qui ont le sommeil léger. Leurs aboiements risqueraient de réveiller les gens du voisinage.

- 5) Par vent très fort, se méfier de possibles chutes de branches. En cas d'orage, éviter de se réfugier sous les arbres, lesquels peuvent en effet attirer la foudre.

La pratique de la course à pied en compétition

- 1) Obligation première : Se faire remettre par son médecin habituel un certificat de non contre-indication médicale.

- 2) Ensuite, savoir s'équiper convenablement : short, survêtement en bon état ; chaussettes à la taille exacte, ne formant aucun pli ; chaussures légères, confortables et aptes à amortir les chocs.

- 3) Planifier des séances d'entraînement régulières et suffisamment rapprochées. Parfois cette disposition sera peu conciliable avec le travail ou les loisirs et rendra l'emploi du temps quotidien plus contraignant. Elle est pourtant incontournable. En effet, on devra tendre vers six entraînements hebdomadaires judicieusement partagées entre endurance et fractionné. Afin de progresser, il faudra attaquer les montées à un rythme de plus en plus soutenu en se ménageant sur le plat des temps de récupération de façon à ne pas dépasser les 150 pulsations par minute.

- 4) Enfin, ne jamais courir en surrégime. Vérification facile : on doit toujours pouvoir continuer à discuter avec d'autres compétiteurs sans ressentir d'essoufflement inhabituel.

Regards sur mon expérience personnelle.

J'ai fait partie de ceux qui utilisent leur trajet domicile-travail comme terrain d'entraînement. Aller et retour en footing. Chose possible lorsque la distance n'excède pas une quinzaine de kilomètres et que l'on dispose d'une cabine de douche à l'arrivée

La Page des Capsortiens

dans l'entreprise. Il faut encore se munir d'un sac contenant des vêtements secs et objets divers. Ce sac, dont le poids peut avoisiner les dix kilos, est porté en bandoulière, tantôt à gauche, tantôt à droite, pour ménager un certain équilibre du corps.

Personnellement, ce temps bien exploité matin et soir me permit, après quatre années, de franchir la ligne d'arrivée à la 32^{ème} place de mon premier championnat de France de marathon. 42 klm₁₉₅ en 2h36'15 exactement. C'était en 1979 à AGEN.

L'année suivante à LIEVIN, je participai à une sélection olympique pour les jeux de MOSCOU. Je terminai 40^e en 2h30'17".

18 jours plus tard, au Marathon de PARIS, 29^{ème} en 2h41'06".

C'est alors que je connus une véritable déception. C'était lors du championnat de France de 1980. En effet, malgré une préparation très poussée sous les ordres de Bernard Buisson, entraîneur chevronné, je fus contraint à l'abandon au 36^{ème} kilomètre. Victime de points de côté et épuisé par la série démentielle de compétitions que je venais de disputer.

1981 : Tombent de nouveaux contrats olympiques. Mon chef d'atelier arrange mon emploi du temps mais je craque. Je coupe les ponts avec mon club et fais porter à mon entraîneur la responsabilité de cette rupture soudaine. A tort évidemment. C'était à moi et à moi seul que j'aurais dû m'en prendre. Trop novice dans cet univers particulier, je me croyais indéboulonnable et n'avais rien anticipé.

Je ferai encore 6^{ème} à Bezon en 2h30'51. Puis le trou noir. Je passerai à autre chose. Dommage !!!

Qu'ils soient remerciés ici les René CARLOT et autres Raymond PACAUD du canton de JARNAC, qui ont su à leur époque nous donner le goût du sport, même si nous n'étions pas très doués. Ils ont su si bien faire école que le souffle s'est perpétué jusqu'à nos jours avec des animateurs, bénévoles et mécènes qui ne ménagent ni leur temps, ni leur peine pour amener des athlètes locaux aux niveaux mondial et olympique. En tout cas respect. On ne les remerciera jamais assez.

Jean-Michel Chantereau



Aujourd'hui l'entrainement moderne basé sur la VMA (Vitesse Maximale Aérobie) permet d'aller beaucoup plus loin à partir d'un socle d'endurance d'environ 70%. Et de mieux gérer son temps et son travail. Quand on en est là c'est que l'on est en club. Il faut être aventurier.

Retrouvailles entre anciens du 61^e bataillon d'Auch



Jean-Marie Jarry (2^e plan au centre), a reçu ses copains de régiment à Chassors.

Photo CL

Jean-Marie Jarry a reçu ce week-end ses anciens camarades du 61^e bataillon de service d'Auch. «Nous avons été incorporés le 2 mai 1968 à Mont-de-Marsan au 6^e RPIMa où nous sommes restés deux mois. Ensuite nous avons été mutés à Auch durant 13 mois et demi», explique Jean-Marie Jarry.

Une amitié s'est nouée durant cette période mais chacun a ensuite fait sa vie... En 2008, le Charentais fait un pèlerinage avec Ignas Palac son copain de régiment qui habite Montluçon. «À l'occasion du 40^e anniversaire de notre incorporation. Là, nous nous sommes dit qu'il serait bien de rechercher tous nos camarades».

Par le biais d'Internet entre autre, les recherches ont permis de retrouver les anciens de l'époque. «C'est une excellente initiative car personne ne l'aurait fait 40 ans

après. Il en manque mais nous sommes un bon noyau. Chaque année nous apprécions de nous retrouver dans une ville différente», confie un des membres.

Vendredi, le Capsortien accueillait pour la 1^{re} fois ses copains et les épouses pour savourer un week-end gourmand et culturel. Hébergés au camping de Jarnac, les participants ont découvert des lieux cultes: le musée Mitterand à Jarnac, la distillerie Pinard à Lartige et la maison de Cognac Courvoisier. «Nous nous apercevons que des amitiés qui naissent à l'âge de 20 ans restent intactes 40 ans plus tard. Il y a une excellente ambiance entre les femmes qui ont appris à se connaître. Certains organisent des cousinades, nous, ce sont des «retrouvailles de régiment», conclut Ignas Palac. L'équipe ne se retrouve qu'une fois l'année mais avec une immense joie.

Jean-Marie Jarry

DE LA VIGNE AU COGNAC

Les vendanges peuvent débuter dès que **le raisin** est arrivé à maturité (équilibre entre sucre et acidité), en général dès la mi-septembre, pour se terminer vers la mi-octobre. Quelques viticulteurs continuent à vendanger à la main, (principalement les jeunes vignes) mais la **récolte mécanisée** est quasiment généralisée pour le vignoble charentais

Aujourd'hui, les machines à vendanger, qui existent depuis plus de trente ans, sont parfaitement adaptées à la fois aux volumes récoltés et aux exigences de qualité des viticulteurs de la Région (**respect de la vendange**).



Le soin apporté et les conditions de mise en œuvre de la vendange, et cela de la vigne au pressoir, ont une influence sur l'arôme et la composition des futures eaux-de-vie.

En effet, ces dernières années, plusieurs études ont permis de mieux connaître certains mécanismes importants qui se produisent dès la récolte et d'expliquer leurs effets directs ou indirects sur la qualité du cognac.

Après la récolte, la vendange doit être rapidement acheminée au chai et pressée pour limiter les phénomènes d'oxydation du raisin.

L'amélioration des performances des machines à vendanger impose par conséquent des installations de pressurage adaptées. L'utilisation de pompes centrifuges à palettes est interdite pour le transfert de la vendange.

Le pressurage

Utilisation traditionnelle de pressoirs horizontaux à plateaux ou pneumatiques

Le pressurage des grappes est effectué immédiatement après la récolte dans des pressoirs traditionnels horizontaux à plateaux ou dans les pressoirs pneumatiques.

Le jus obtenu est mis à fermenter aussitôt.

Un bon pressurage doit répondre à 3 exigences :

- Exigence qualitative : extraction progressive des jus, une production de bourbes minimale et une oxydation du moût faible ;
- Exigence technique : adaptation au débit du chantier de récolte pour éviter les temps d'attente néfastes à la qualité ;
- Exigence pratique : simplicité d'utilisation et facilité d'entretien.

Lors du pressurage, le type de matériel et ses conditions d'utilisation ont une incidence sur la qualité des moûts.

L'usage de presse comportant une vis d'Archimède dite presse continue est interdit.

Pressurage et fermentation font l'objet d'une surveillance attentive car ils auront une influence déterminante sur la qualité finale de l'eau-de-vie.

Par exemple, la limitation de la production des bourbes (*Les bourbes sont les déchets issus du pressurage du raisin non fermenté, elles contiennent des particules solides issues des peaux, des pépins*) et de leur libération dans le moût.

L'excès des bourbes est indésirable dans l'optique de la vinification charentaise car il risque de se traduire par une augmentation de la teneur des eaux-de-vie en alcools supérieurs (ce qui se traduit, à des concentrations trop élevées, par une perte de finesse des eaux-de-vie).

Les pressoirs à plateaux

Le pressoir mécanique horizontal à plateaux, d'utilisation simple et de conception robuste, est le matériel de pressurage le plus fréquemment rencontré dans la région.

Les pressoirs pneumatiques

De conception plus moderne, le pressoir pneumatique à membrane permet d'extraire les moûts sous des pressions plus faibles et avec des émiettements plus doux que ceux d'un pressoir à plateaux équipé d'organes de rebêchages (*méthode qui consiste à casser le marc déjà pressuré en vue d'un second pressurage*).

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

N O V E M B R E	<p>📅 La mairie : Cérémonie du 11 novembre à 11 h45 devant le monument aux morts. Cette cérémonie se clôturera à la salle des fêtes de Chassors pour partager un verre offert par la municipalité. Vous êtes tous cordialement invités à cette cérémonie.</p> <p>📅 Bar Chez Bruno Le 19 novembre, « soirée Beaujolais » à partir de 19h.</p> <p>📅 Amitié Chassors Spicheren : Le 21 novembre, 5ème « soirée Beaujolais »</p> <p>📅 Mairie : Le 29 novembre, repas des aînés.</p>
--	--

D E C E M B R E	<p>📅 Foot Loisirs Chassors Le 31 Décembre repas de la St Sylvestre.</p>
--	--

J A N V I E R	<p>📅 Mairie : Vœux du maire (tous les habitants sont invités, courant janvier 2016).</p>
--	---

Délivrance de l'attestation de recensement

Les personnes sont tenues de se faire recenser en mairie à partir du mois où elles atteignent l'âge de 16 ans. Elles doivent apporter leur carte nationale d'identité et le livret de famille.

Location Salle des Fêtes (Tarifs 2015)

Pour les Habitants de la commune :

- Jour de semaine : 110 €
- Lendemain : 50 €
- Samedi ou dimanche ou jour férié : 164 €
- Lendemain : 67 €
- Chauffage le premier jour : 50 €.
- Chauffage le deuxième jour : 25 €.

Attention :

Remise des Clés : jour « J-1 » à 9h
Restitution des clés : jour « J+1 » à 18h

Horaires Déchetterie de Jarnac

Du lundi au samedi : 9h-12h et 14h-18 h

Attention : la déchetterie de Jarnac sera en travaux d'extension du lundi 2 novembre jusqu'à fin février 2016. Les apports seront alors limités et une fermeture tous les mardis pendant ces 4 mois

Ce calendrier des animations vous est proposé sous réserve de modifications.

En cas d'urgence vous pouvez appeler les numéros suivants sur votre téléphone fixe ou sur votre portable :

⇒ Gendarmerie 17 (Elle vous communiquera la pharmacie de garde),

⇒ Pompiers 18

⇒ Samu 15 (Il vous communiquera le médecin de garde).

⇒ Ou sur le portable uniquement 112

Le cabinet médical de Jarnac ne peut plus nous donner la liste des médecins de garde, s'adresser à la gendarmerie.

Mairie	
Heures d'ouverture	
Mardi	15 h-18 h
Mercredi	15 h-18 h
Jeudi	15 h-18 h
Samedi	09 h-12 h

www.mairie-chassors.fr

mairie.chassors@wanadoo.fr - Tel: 05 .45.81.06.63 - Fax: 05.45.81.07.65

C'est la fin de votre bulletin municipal.

Le prochain numéro de l'Echo de Chassors paraîtra **fin Février 2016**.

Merci de transmettre par mail vos informations (avant fin Janvier) à :
Eric Verger : verger.eric@sfr.fr ou à Pierre Lévêque : pierre.leveque16@free.fr

Echo de CHASSORS
Dépôt Légal n°607 avril 1993 Préfecture de la Charente
Tirage en 520 exemplaires



– BIEN VIVRE A CHASSORS –

